

Tome 89 Fascicule 2

JOURNAL des  
**africana**  
africanistes

Enfants et jeunes d'origine africaine  
en contexte européen.  
Réaménagements familiaux,  
thérapies et maladies

## **DIRECTEUR DE RÉDACTION**

Luc Pecquet

## **COMITÉ DE RÉDACTION**

Catherine Baroin, Elara Bertho, Julien Bondaz, Jean Boutrais,  
Andrea Ceriana Mayneri, Barbara Cooper, Marie Daugey,  
Christian Dupuy, Jean-Baptiste Eczet, Marie-Luce Gélard, Françoise  
Le Guennec-Coppens, Suzanne Lallemand, Olivier Langlois,  
Élodie Razy, Christian Seignobos, Maria Teixeira, Fabio Viti

## **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

Alfred Adler, Serge Bahuchet, Karin Barber, Thomas Basset,  
Mohamed-Hocine Benkheira, Abdulaye-Bara Diop, Odile Journet-Diallo,  
Susan Keech McIntosh, Lluís Mallart Guimerà, Habib Saidi

## **SECRÉTARIAT DE RÉDACTION**

Luc Pecquet

## **RESPONSABLES DES COMPTES RENDUS**

Julien Bondaz, Marie-Luce Gélard, Luc Pecquet

## **RELECTURE**

Anne-Laure Blusseau

## **MISE EN PAGES**

Blandine Favier

# **Journal des africanistes**

**TOME 89 - FASCICULE 2**

*Résumé***Motifs de départ des jeunes migrants originaires d'Afrique subsaharienne**

Le nombre de migrants mineurs non accompagnés a considérablement augmenté, en France, durant les années 2010. Les motifs de départ de ces jeunes sont multiples. Les guerres et la recherche d'un mieux-être économique sont les principales raisons évoquées par les médias et dans certains rapports ministériels. Une recherche anthropologique menée dans le cadre d'une consultation de psychiatrie transculturelle a permis de recueillir la parole de plusieurs jeunes mineurs étrangers venus d'Afrique subsaharienne et accueillis dans des structures de l'Aide sociale à l'enfance. Cette étude vise à préciser les logiques à l'œuvre dans leur décision de migrer. Il apparaît que, pour les jeunes, le processus de désaffiliation, concept convoqué ici en référence à Robert Castel, résulte de plusieurs situations, de la perte d'un parent, de la violence familiale ou politique, de la pauvreté, ou encore d'une naissance hors norme, associées généralement à une déscolarisation. Souvent très actives dans le départ, les mères sont bien souvent elles-mêmes confrontées à des ruptures biographiques (divorce, décès du conjoint, refus des pratiques du lévirat) sans pouvoir proposer d'autres affiliations à leurs enfants, au point, dans certains cas, de les « mandater » vers l'Europe.

**Mots-clés :** Mineurs non accompagnés, Afrique subsaharienne, désaffiliation, *agency*.

*Abstract***Factors contributing to the migration of Sub-Saharan African Minors**

The number of unaccompanied minors has grown considerably in France in since 2010. The reasons for their migration are varied. The media and government analysts tend to emphasize war and economic opportunity as the motivation. However anthropological research in the context of transcultural psychiatry in social service settings provides access to the experiences of young migrants from sub-Saharan Africa. This study aims to set out the logic at work in their decision to migrate. For these young people, the process of disaffiliation (in the sense coined by R. Castel), results from various situations--including the loss of a parent, family or political violence, poverty, illegitimacy – that generally accompany dropping out of school. Their mothers, who often have a significant role in their departure, are themselves facing disruptions (such as divorce, the death of a partner, or rejection of a levirate marriage) that deprive the minors of family affiliation.

**Keywords:** Unaccompanied minors, Sub-Saharan Africa, Disaffiliation, *Agency*.

# MOTIFS DE DÉPART DES JEUNES MIGRANTS ORIGINAIRES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

**DORIS BONNET**

IRD, CEPED, UMR 196,  
IRD/UNIVERSITÉ DE PARIS, ÉQUIPE SAGESUD,  
ERL INSERM U1244

**DANIEL DELANOË**

CESP INSERM U1078, UNIVERSITÉ DE PARIS

## **Introduction**

La présence en France de jeunes Africains venus sans leurs parents fait l'objet de quantité d'articles médiatiques, notamment parce que leur nombre augmente d'année en année, et que les départements et les services de protection de l'enfance rencontrent des difficultés dans leur prise en charge. D'une manière générale, les citoyens européens des pays où les jeunes mineurs se réfugient sont plutôt surpris par ces « **migrations indépendantes** » d'enfants (Comoe 2005).

En 2004, le nombre de jeunes suivis par les conseils départementaux était estimé, selon un rapport de la commission des affaires sociales, à 2 500. En décembre 2016, l'administration en comptait 13 000, et en juin 2017, 18 000 (Doineau et Godefroy 2017). Il est probable que ces estimations sont en deçà de la réalité puisque de nombreux jeunes ne possèdent pas de papiers d'identité ou d'actes d'état civil et ne sont pas répertoriés (Delanoë-Daoud 2017). Selon le rapport de la commission des affaires sociales, en 2016, les jeunes étaient âgés de 15 à 18 ans, avec une majorité (95 %) de garçons (Doineau et Godefroy 2017). Une grande partie d'entre eux vient d'Afrique subsaharienne. En 2017, parmi les 14 900 jeunes ayant intégré le dispositif de la Protection judiciaire de la jeunesse, 29 % venaient de Guinée-Conakry, 17 % de Côte d'Ivoire, 16 % du Mali et 4 % du Cameroun, soit 66 % pour ces quatre pays (MMNA 2018). Les autres étaient originaires d'Afrique du Nord ou d'Asie.

Ces arrivées massives interrogent non seulement les citoyens et les politiques mais également les chercheurs en sciences sociales. Ces jeunes sont-ils tous des exclus de leur famille, voire de leur société ? Sont-ils, au contraire, membres de réseaux de parenté qui les placent dans un projet migratoire familial ? Comment parviennent-ils à envisager leur devenir ? Leurs récits nous permettent-ils de comprendre leurs expériences migratoires ?

Nous avons rencontré 16 mineurs non accompagnés, 14 garçons et 2 filles, venant d'Afrique subsaharienne, âgés de 15 à 19 ans au moment de

la consultation. Les jeunes sont adressés à la consultation par les psychologues des foyers où ils sont placés<sup>1</sup>. Les motifs de consultation ont pour origine divers signes remarquables par les éducateurs et les psychologues : attitude de repli, affects dépressifs, agressivité, somatisation, consommation d'alcool ou de drogues faisant songer souvent à un trouble de stress post-traumatique (Gaultier 2017).

Les entretiens ne portaient pas principalement sur les circonstances du départ, mais les abordaient, à l'initiative des thérapeutes ou des jeunes eux-mêmes. Les données tirées des notes personnelles ont fait l'objet d'une analyse de contenu. L'anonymat des jeunes a été strictement respecté<sup>2</sup>. Nous avons retenu ici neuf courts récits (7 garçons et 2 filles).

D'un point de vue méthodologique, il ne nous a pas été possible d'enquêter sur une longue durée, les jeunes rencontrés dans cette consultation ayant une courte présence dans le foyer<sup>3</sup>. Par ailleurs, ils étaient plutôt réfractaires aux consultations de pédopsychiatrie, souvent vécues comme une stigmatisation (peur d'être assimilé à la figure du « fou »). Enfin, les récits de vie de ces jeunes révèlent que les nombreuses ruptures biographiques qu'ils ont vécues, et dans leur pays d'origine et au cours de leur parcours migratoire, leur donnent le sentiment d'avoir déjà quitté l'enfance ; une consultation de psychiatrie pour enfants est donc aussi jugée comme infantilisante. Ce sentiment est renforcé par le fait qu'il s'agit de positions propres à l'adolescence. Cette situation peut paraître paradoxale, puisque ces jeunes doivent prouver à l'administration qu'ils sont mineurs. Nous verrons que ce paradoxe tend à s'essentialiser jusqu'à devenir en soi une qualité quasi ontologique, pour le jeune migrant : **d'un côté, il veut projeter une vie d'adulte et, de l'autre, il doit prouver qu'il est encore mineur ; d'un côté, il souhaite s'émanciper de ses aînés et, de l'autre, il dépend d'eux pour fournir des papiers d'identité.** Ce vécu pose la question de la difficulté anthropologique à définir les frontières de l'enfance, qui plus est dans un contexte politique où la suspicion sur l'âge pèse constamment.

Ce travail nous a permis d'observer des *processus* de désaffiliation plutôt que d'exclusion de ces jeunes dans leur pays d'origine, même lorsqu'ils sont « missionnés » par leurs parents. C'est donc en s'appuyant sur la notion de *désaffiliation* en tant qu'« effet d'un processus », en référence au concept de Robert Castel (1995), que notre analyse s'est constituée. Nous avons également convoqué la notion d'*agency* (capacité à prendre

1. La dénomination administrative exacte des foyers est « maison d'enfants à caractère social » (MECS).

2. Les prénoms et noms des jeunes ont été remplacés et les pays d'origine n'ont pas été précisés, pour des raisons d'anonymat.

3. Ainsi, il ne nous a pas été possible de leur restituer notre enquête comme nous le souhaitions. Toutefois, ce travail de restitution a été accompli auprès des professionnels du foyer.

des décisions et des initiatives) en ce qui concerne la réactivité des jeunes face aux situations auxquelles ils sont confrontés.

### *D'abord un migrant ou d'abord un enfant ?*

Depuis les années 2000, les recherches en sciences sociales ont principalement porté sur l'expérience migratoire (Robin et Louis 2018 ; Fouquet 2007), sur l'accueil des jeunes migrants (Long 2018) et sur leur mise en catégorie juridique, en particulier la terminologie utilisée par l'administration française pour les désigner (Duvivier 2009). Ces études ont fait valoir la difficulté politique à appréhender cette population (Jacob 2017). En effet, avant d'en faire des « mineurs non accompagnés », les pouvoirs publics les nommaient « mineurs-sans-papiers » (Woestelandt *et al.* 2016). À la fin des années 1990, il était question de « mineurs isolés demandeurs d'asile » puis de « mineurs isolés étrangers ». Cette valse des appellations peut être lue comme le résultat du passage d'une problématique de l'immigration à celle de la protection de l'enfance, l'accent étant mis tantôt sur le statut d'étranger sans papiers, tantôt sur celui de jeune mineur.

Depuis 2016, afin d'aligner le droit français sur le droit européen, le jeune est devenu un « mineur non accompagné » (MNA), notion qui désigne « des personnes âgées de moins de 18 ans, de nationalité étrangère, et qui se trouvent sur le territoire français sans adulte responsable » (Doineau et Godefroy 2017). Il reste « de nationalité étrangère », mais l'expression pointe avant tout sa minorité et le fait qu'il est « sans famille ». Ainsi, sans référent parental ou légal en France, le jeune migrant relève de la catégorie de « l'enfance en danger<sup>4</sup> ». Dorénavant, il s'intègre à la logique de la protection de l'enfance. À ce titre, les services départementaux de l'Aide sociale à l'enfance sont tenus d'assurer sa prise en charge (Étiemble et Zanna, 2013 : 3)<sup>5</sup>, et il ne peut pas faire l'objet d'une mesure d'éloignement.

### *Peut-on dresser une typologie sociologique des jeunes migrants ?*

D'autres travaux de sciences sociales ont cherché à établir les profils sociologiques de ces jeunes (Étiemble 2002 ; Robin et Louis 2018). L'enquête réalisée par la sociologue Angelina Étiemble propose cinq figures d'enfants que nous résumons ici : *l'exilé*, fuyant les conflits armés ou les accusations de sorcellerie ; *le mandaté*, incité par ses proches à devenir un soutien économique, *l'exploité*, utilisé dans le travail clandestin ; *le fugueur*, décidé à

4. Article 375 du Code civil.

5. Selon les missions dévolues à la protection de l'enfance définies à l'article L. 112-3 du Code de l'action sociale et des familles, et en référence la Convention internationale des droits de l'enfant, signée en 1989.

rompre tout lien avec sa famille d'origine, et enfin *l'errant*, socialisé dans la rue en Afrique depuis ses jeunes années, souvent sujet à la toxicomanie et à la petite délinquance.

Cette typologie est devenue rapidement opératoire pour les professionnels en charge de cette population. Dix ans plus tard, le ministère de la Justice a proposé à cette auteure d'actualiser sa typologie. Angelina Étiemble a ajouté, en 2013, deux nouveaux types de mineurs isolés : *l'aspirant*, en recherche d'émancipation et de meilleures conditions de vie, et *le rejoignant*, confié par la famille à un proche ou souhaitant rejoindre un parent (Étiemble 2002 ; Étiemble et Zanna 2013). Ces dernières figures font apparaître un enfant acteur d'un projet migratoire individuel ou familial. Elles révèlent une forme d'*agency* du jeune mineur, l'enfant décidant d'être acteur de sa vie, même s'il est « missionné » par sa famille, et même si, une fois arrivé en Europe, il est demandeur d'une protection institutionnelle.

La recherche que nous avons engagée, de septembre 2016 à avril 2018, auprès de mineurs non accompagnés, en provenance d'Afrique subsaharienne, fait également apparaître une contestation voire un refus, de la part de certains jeunes, de quelques situations familiales et sociales. Ce contexte correspond probablement à une évolution sociale en rapport avec l'urbanisation, les transformations de la famille et les différents processus d'individuation qui en résultent (Marie 1997 ; Calvès *et al.* 2018). De fait, le motif économique, principalement évoqué dans un rapport du Sénat de 2017 (Doineau et Godefroy 2017), mérite sans doute un examen plus attentif des situations sous-jacentes à ces départs. Une approche anthropologique permet une analyse des processus sociaux associés à des dysfonctionnements familiaux révélés au cours de ces entretiens. L'analyse, d'ordre qualitatif, fait apparaître, comme nous le verrons plus loin, des situations complexes, où certains enfants apparaissent à cheval sur plusieurs des 7 types distingués par Angelina Étiemble. Ce sont les processus de désaffiliation de l'enfant dont témoignent ces cas que nous allons explorer et analyser dans cet article.

### **Une série de ruptures biographiques**

Les entretiens réalisés auprès des jeunes font apparaître des situations de grave crise familiale ayant motivé le départ vers l'Europe : l'assassinat d'un père, la spoliation d'un héritage par un oncle après le décès du père, de violentes accusations de sorcellerie au sein de la famille, ou le départ d'une mère du foyer conjugal.

Nonobstant certaines guerres civiles, ces ruptures biographiques ne sont pas spécifiques aux années 2000. Les travaux en sciences sociales sur l'Afrique ont documenté les capacités des familles à **apporter un soutien** aux parents démunis ou défailants ou encore en situation de crise, en

particulier en cas de décès des parents, en plaçant généralement l'enfant auprès d'un oncle, d'une grand-mère, supports de la solidarité familiale.

La spécificité de ces dernières décennies repose, d'une part, sur l'incapacité de certaines familles à être un « soutien de crise », dans un contexte de grandes difficultés économiques, et, d'autre part, sur la volonté de certains jeunes de s'émanciper de leurs aînés. À l'instar de Philippe Antoine *et al.* (2001), on peut s'interroger sur la corrélation entre ces deux problématiques. Les jeunes cherchent-ils à s'émanciper de leurs aînés car ils défendent de nouvelles valeurs et revendiquent une « pleine autonomie » de vie, ou bien considèrent-ils leur environnement familial comme étant trop défavorable d'un point de vue économique pour accéder à une place sociale satisfaisante ?

Les entretiens font valoir deux types de désaffiliation des jeunes : une désaffiliation « subie », imposée par les *aléas* et les drames de la vie, et une désaffiliation « choisie » ou « volontaire », dans la perspective d'une ascension sociale.

Prenons l'exemple d'Adama, âgé de 14 ans en 2016, victime d'un drame familial. Il déclare avoir quitté son pays après la disparition de son père, opposant politique. À l'arrestation de celui-ci, la mère d'Adama s'enfuit du domicile avec les deux jeunes frères du jeune garçon, pendant que ce dernier est violemment frappé par la police. Après cet événement, sa famille paternelle et maternelle refuse de le prendre en charge, par crainte de représailles, dit-il. Sans soutien, il est amené à vivre avec des enfants des rues. Finalement, il déclare qu'une « connaissance » lui fait établir un passeport, et un passeur l'accompagne en avion jusqu'en France. S'agit-il d'un parent ou d'un membre du réseau politique de son père ? Adama refuse d'en parler. Dans ce cas, on observe que le jeune a peut-être trouvé un soutien local pour le faire partir, mais qu'il n'a eu aucune proposition d'hébergement de la part de sa famille. Il déclare n'avoir, au moment de l'enquête, aucune nouvelle de son père, de sa mère et de ses frères. Notons que les explications relatives aux conditions financières et matérielles du départ ne sont jamais données par les jeunes migrants et que, de fait, la narration du parcours est souvent tronquée.

Adama relate cet événement comme une filiation brisée par la guerre. Le discours narratif comporte trois séquences. L'événement traumatique (l'arrestation du père), l'errance urbaine, « l'exfiltration » par une connaissance. Ces différentes séquences font valoir des positions sociales successives : il est d'abord l'enfant d'une famille de trois enfants, puis un enfant de la rue, puis un migrant sans parents. Il se présente, dans son discours, comme étant totalement désaffilié (absence de prise en charge au pays, abandon de la mère et des parents, absence de contacts avec la famille en migration), mais témoigne, malgré tout, d'une capacité de résistance (débrouillardise dans

la rue, volonté de s'éloigner du conflit, bons résultats à son CAP ici). Il ne remet pas en question, malgré son départ, ses liens familiaux (il regrette de ne rien savoir sur sa mère et ses frères), et ses appartenances de nationalité (il déclare qu'il faut aider ceux qui sont au pays). On observe, dans ce contexte, que son père avait manifesté à son échelle, lui aussi, une forme d'individuation par une critique du système politique de son pays. Cela pose la question, sur laquelle nous reviendrons plus loin, de la dimension intergénérationnelle de l'*agency* de l'enfant. Cette *agency* est-elle favorisée par la capacité des parents à s'émanciper eux-mêmes de certains modèles culturels de leur groupe social ?

La question se pose différemment pour Moussa, victime lui aussi d'un drame familial, et qui semble avoir survécu par des affiliations imaginaires au cours de son parcours migratoire. Moussa, 15 ans, au moment de l'entretien, déclare avoir 11 ans lorsqu'il est violemment confronté à l'assassinat de son père alors qu'ils étaient tous les deux en transhumance avec leur troupeau de moutons et de chèvres à la recherche de nourriture dans le sahel. Dans la nuit, un groupe d'hommes vole le troupeau et tue le père de Moussa. Les voleurs emportent l'enfant avec eux et le vendent à des commerçants en Lybie. Il travaille pour eux pendant deux ans, et les suit jusqu'à Calais, *via* l'Italie, lorsque ceux-ci décident de migrer vers la Grande-Bretagne. À Calais, les migrants font le choix de laisser Moussa en France. Il dit : « Ce sont mes bienfaiteurs, ils ne m'ont pas maltraité. »

Brutalement désaffilié, Moussa a pourtant le sentiment d'avoir été plus ou moins « adopté », autrement dit réaffilié à un groupe qui l'a certes exploité, mais, dit-il, « protégé et accompagné ». Il veut aujourd'hui retrouver sa mère et ses frères et sœurs, donc reconstruire une affiliation brisée. Moussa représente une situation extrême qui ne documente pas la majeure partie des cas recueillis dans la consultation. Il n'est représentatif ni d'une crise des solidarités familiales ni d'une volonté d'émancipation vis-à-vis des aînés. Il illustre plutôt un contexte de criminalité dans les zones de parcours migratoires, et témoigne d'une volonté de retrouver une affiliation familiale au point de parler d'adoption à l'égard de ceux qui l'ont acheté et exploité. De fait, il correspond à la figure de l'exilé d'Étiemble, celle qui recouvre des enfants séparés brutalement de leurs parents, généralement « demandeurs de protection », selon les professionnels de l'enfance.

### **Une crise des solidarités familiales**

La crise des solidarités familiales s'observe plus spécifiquement dans l'histoire de Slimane, originaire d'Afrique de l'Ouest, 17 ans au moment de l'enquête. Slimane déclare qu'il vivait avec sa mère dans un village quand son père est mort. Il devait avoir 10 ans, dit-il. Il se souvient avoir

été emmené dans une voiture et laissé dans les rues de la capitale. Là, il « se débrouille » dans les rues de la ville plusieurs années, puis décide de partir avec un groupe de pairs. Son parcours le conduit au Niger et en Libye. Il ne donne aucune information sur les conditions du trajet, déclare n'avoir aucun souvenir du nom de son village, n'avoir aucun moyen de le retrouver, et n'avoir guère de souvenirs de son enfance. Il n'exprime pas l'idée de vouloir retrouver sa mère, et ne parle pas d'elle<sup>6</sup>. Nous ignorons si Slimane fait l'impasse sur certaines informations parce qu'il redoute les services administratifs (s'agit-il d'une fausse déclaration ou d'un traumatisme ?), mais nous décidons de recueillir les informations qu'il délivre sans engager une relation de suspicion<sup>7</sup>.

Slimane témoigne d'une situation de crise familiale (absence d'aide de l'entourage au décès du père ?). Il manifeste des difficultés somatiques (troubles du sommeil, bégaiement), et correspond bien à la figure de l'errant de la sociologue Étienne qui distingue, dans sa typologie, l'errant du fugueur. La sociologue présente le mineur-errant comme s'éloignant progressivement de sa famille, le parcours migratoire étant dans la prolongation de cette errance et ayant été précédé d'une fréquentation des pairs dans la rue. Slimane n'a pas fugué et devient errant suite à un geste familial. Pour la sociologue, ces enfants, lorsqu'ils sont en France, sollicitent davantage une « mise à l'abri » qu'une « protection ».

Son cas illustre néanmoins l'*agency* des jeunes par les pairs, et non pas dans l'ordre intergénérationnel tel que l'illustre le cas d'Adama. Le départ sous l'impulsion ou grâce à l'aide des pairs « de la rue » est un thème récurrent dans la description, même succincte, du processus de prise de décision des jeunes. Il est difficile d'obtenir des informations sur la préparation du voyage, celui-ci s'inscrivant dans des réseaux que les jeunes ne veulent probablement pas dévoiler. Dans certains cas, ils évoquent l'aide d'un « parent » pour financer le voyage, voire l'organiser. S'agit-il d'un membre de la famille qui préfère apporter une aide financière au départ, en lieu et place d'un hébergement et d'une prise en charge dans le pays ? ou bien s'agit-il d'un individu « parentalisé » dans la narration sans qu'il ait toujours eu de véritable lien social avec le jeune ? Dans le premier cas, le voyage s'inscrirait dans un projet familial (faire partir le jeune vers un mieux-être), dans le deuxième cas, il s'agirait d'une préparation au voyage au sein d'un réseau ou avec l'aide de pairs – l'un n'excluant pas l'autre, dans certains cas.

6. Notons que certains jeunes, quelle que soit leur situation administrative, sont demandeurs auprès des éducateurs du foyer d'un contact téléphonique avec la famille, alors que d'autres ne manifestent aucune volonté de communication.

7. Nous considérons que nous ne sommes pas dans une approche par le soupçon. En qualité d'anthropologues, nous retenons la narration comme une expression de soi.

C'est, semble-t-il, ce qu'a vécu Marianne, arrivée en France à 16 ans. Elle déclare que son père a quitté le domicile conjugal lorsqu'elle avait 10 ans. Il accusait sa femme d'avoir causé la mort de leur petit garçon par des pratiques de sorcellerie. Il pensait aussi que Marianne était possédée. Elle a dû suivre une longue période de traitements dans une église protestante. Elle dit que « finalement grâce à ça, le diable est parti ». Mais sa mère quitte à son tour le domicile familial quand Marianne a 13 ans. Elle part travailler dans une autre ville et confie sa fille à sa sœur. La jeune fille n'a plus de nouvelles de sa mère, et sa tante la fait travailler dans un bar et entend même la prostituer. Marianne s'enfuit de chez sa tante et trouve refuge auprès d'une association. Finalement, Marianne déclare qu'un « cousin » lui procure des papiers et un billet d'avion. Aujourd'hui, la jeune femme est engagée dans un projet de vie professionnelle.

Cet exemple illustre bien les dérives de la pratique ancienne du confiage se traduisant ici, en particulier en termes de genre, par une exploitation domestique et sexuelle. Cette situation a été largement documentée par les sciences sociales (Schlemmer 1996 ; Jacquemin 2012 ; Pilon 2014 ; Some 2017), et notamment par Mona Étienne qui écrivait, dès les années 1970 : « dans le contexte de rapports socio-économiques nouveaux, cette ambiguïté des rapports d'adoption [...] permet à la solidarité de masquer l'exploitation » (Étienne 1979 : 94). Marianne n'a pas eu d'autres ressources familiales (des grands-parents, un oncle) pour éviter les abus de sa tante. C'est par la fugue, le recours à une association et l'exil qu'elle s'est assurée une protection, mais sans possibilité de réinsertion familiale. Marianne représente bien la figure de la mineure « exploitée ». D'après Étienne, ces jeunes filles sont généralement victimes de trafics plus ou moins « artisanaux » organisés depuis l'Afrique.

L'histoire de Fatoumata est également une histoire d'exploitation domestique. Ici, il ne s'agit pas de la tante mais de la mère de la jeune fille. Née d'une relation que sa mère a eue avec un homme marié, Fatoumata est confiée à une sœur de la mère après sa naissance. Celle-ci et son mari l'élèvent avec bienveillance, comme si Fatoumata était leur propre fille, dit-elle. Lorsqu'elle a 9 ans, sa mère, mariée avec deux enfants, la fait venir à son domicile et lui confie des tâches domestiques. Fatoumata exprime le souhait de faire des études, mais sa mère refuse de la scolariser. Ayant appris le nom de son père, Fatoumata essaie d'entrer en contact avec lui, mais celui-ci ne donne pas suite. Quand elle a 14 ans, sa mère envisage de la marier à un lointain parent. Fatoumata refuse. Sa mère décide alors de l'envoyer en France et lui fait prendre l'avion avec un passeur qui disparaît à l'arrivée. Fatoumata téléphone à sa mère qui ne répond à aucun de ses appels.

Dans ce dernier cas, la solidarité familiale, grâce au confiage, a bien fonctionné mais la jeune fille, de retour auprès de sa mère, a refusé les

modèles sociaux proposés (mise en domesticité, non-scolarisation, mariage sans consentement). Pour autant, Fatoumata ne fugue pas et ne cherche pas l'exil. C'est sa mère qui organise celui-ci pour évincer de la famille une enfant « rebelle » née hors mariage, donc sans affiliation paternelle.

### **Une crise des modèles culturels**

Quant à la désaffiliation volontaire, elle se rencontre principalement lorsque certains jeunes refusent des modes de vie familiaux et/ou religieux, par exemple des pratiques maraboutiques imposées avec violence par le père de famille, ou bien une condition d'aide familiale (l'agriculture, pour les garçons ; la domesticité, pour les filles) vécue comme « sans avenir » car non salariée et, dès lors, rejetée. La plupart témoignent de leur angoisse de ne pas pouvoir se projeter dans l'avenir, ou bien préfèrent exclure une vie précaire ou sans promesse d'ascension sociale, en particulier lorsqu'ils ont d'abord été déscolarisés. Dans tous les cas, la solution à leurs difficultés ou à leurs souffrances ne peut se trouver ni au sein de la famille ni dans le cadre d'un foyer, ni dans pays où l'État est perçu comme défaillant et corrompu, ni même, véritablement, à l'aide d'une association. La famille, perçue comme trop contraignante voire menaçante, est remise en cause, au point de ne plus apparaître comme une ressource possible face à des difficultés. Le départ devient l'unique solution au problème du jeune qui agit, dès lors, soit sur décision individuelle, soit sous l'influence d'un groupe de pairs. Dans d'autres cas encore, il peut s'exiler à l'initiative d'une mère qui ne dispose plus, elle-même, de ressources familiales.

C'est le cas de Boureima, venu d'Afrique de l'Ouest. Aîné d'une fratrie au sein d'une famille musulmane de classe moyenne plutôt aisée, Boureima fréquente l'école coranique. Lorsqu'il a 14 ans, son père décède de maladie. Le garçon relate cet événement de façon très traumatisante. Pour lui, dit-il, c'est un grand choc, il est désespéré ; il doit en outre quitter l'école. En référence à la pratique du lévirat, le frère de son père cherche à prendre la direction de la famille et demande à la mère de Boureima de porter le voile noir du *hijab* et de faire exciser ses filles. Dans le même état d'esprit, il cherche à récupérer les possessions du ménage, dont un magasin commercial. « En Afrique, dit Boureima, quand on est riche, il y a des pratiques qu'on ne peut pas imposer, mais quand le père n'est plus là, le champ est libre. » Un conflit s'engage entre Boureima et son oncle paternel, qui ne répond plus aux salutations de son neveu. Selon le droit étatique, Boureima doit hériter des biens familiaux à sa majorité. Mais l'oncle paternel invoque la priorité du droit coutumier. La mère prend peur pour son fils, craint qu'il ne soit d'une façon ou d'une autre menacé par l'oncle, assassiné, ou attaqué en sorcellerie. Elle décide de l'envoyer en France, en avion, avec un accompagnateur, seule solution selon elle pour

le protéger. Elle prévient Boureima une heure avant le départ de l'avion pour que tout se fasse en secret. « Si elle m'avait prévenu, je ne serais pas venu », dit-il. Une fois qu'il est arrivé en France, sa mère lui annonce que l'oncle paternel veut l'épouser mais qu'elle a refusé. Il comprend que sa mère a cherché à le protéger. Depuis, « c'est comme si j'occupais une place, j'ai en plus des responsabilités. Je suis devenu comme un adulte ». Il suit une formation mais avec difficulté, ayant été scolarisé uniquement à l'école coranique. Il apprécie l'enseignement qu'il reçoit, incluant une mise à niveau en français. Malgré tout, il compte retourner en Afrique pour être aux côtés de sa mère et de ses jeunes frères et sœurs.

Dans cette situation, le conflit émerge dans le contexte d'une succession controversée. Selon un principe lignager, les veuves, les enfants et les biens matériels du défunt sont, dorénavant, « confiés » à son frère. Boureima et sa mère se réfèrent au droit moderne et refusent le principe du lévirat. De fait, le désir d'émancipation de cette femme entre en contradiction avec le système « coutumier ». Notons que les femmes qui refusent le lévirat ne sont pas encore suffisamment protégées par l'État : le rapport de force est, dans la plupart des cas, en leur défaveur. Faute de pouvoir transgresser les normes, cette femme semble vivre son émancipation par procuration. Cette position problématise, comme dans le cas d'Adama, un processus intergénérationnel d'*agency*, ici entre la mère et l'enfant. Dans la typologie d'Étiemble, Boureima correspond, d'un côté, à la figure du mineur-exilé (départ par crainte de répression) et, de l'autre, au mineur-mandaté (l'initiative du départ est celle d'un proche).

Le cas de Daouda est proche de celui de Boureima. Ce garçon est également parti en exil avec la complicité de sa mère. Son père, musulman d'Afrique de l'Ouest, voulait qu'il devienne un *talibè* (élève au service d'un marabout). Refusant cet avenir, Daouda entre en conflit avec son parent. Il déclare :

Mon père ne voulait plus de moi. J'ai refusé son projet d'être talibè, je voulais aller à l'école. Mon père m'a tapé et a tapé ma mère. Il boit de l'alcool alors qu'il est musulman et menace de chasser ma mère. Ma mère pleure, mon père veut prendre une autre épouse. Je veux travailler pour construire une maison pour ma mère.

Dans ce contexte de violences domestiques, la mère de Daouda décide de préparer l'exil de son fils, avec la complicité d'un ami de celui-ci. L'ami l'accompagne jusqu'au Niger, puis dans le désert et fait demi-tour avant la Lybie. En France, Daouda reste en contact avec lui, qui prend régulièrement de ses nouvelles et les communique à sa mère. Cependant, Daouda regrette de ne pas parvenir à avoir un contact direct avec sa mère, d'autant

qu'il a appris que son père va se séparer d'elle par mesure de rétorsion, et qu'elle va certainement être confrontée à des difficultés matérielles.

Dans le cas de Daouda, la mère et l'enfant refusent la violence domestique et l'absence de scolarisation, et en paient un prix élevé : maltraitance du père envers la mère, rejet de l'enfant par le père. Seul son départ représente pour cette femme une tentative de solution : qu'il construise sa vie ailleurs. De son côté, même isolé, le projet de Daouda est de soutenir sa mère.

Un autre cas relate, encore une fois, un départ organisé avec la complicité de la mère, là aussi par refus de normes éducatives paternelles. Omar déclare que son père voulait l'envoyer à l'école coranique pour devenir marabout, comme son grand-père paternel. Il précise :

J'ai commencé l'école coranique à 10 ans. Avant, je ne faisais rien. J'aidais ma mère au marché lorsqu'elle vendait des légumes. Mon père lavait des voitures. Il disait que je lui désobéissais et que c'était la faute de ma mère. Il ne m'a jamais frappé. C'était quelqu'un de bien mais dur. Ma mère m'a porté 9 mois dans son ventre, je lui dois un sacrifice, mais mon père, je ne lui dois rien.

À 15 ans, Omar organise son départ avec la complicité de sa mère et de sa tante maternelle, à l'insu du père. Même si Omar se présente comme étant à l'origine de l'initiative de son départ, il endosse un projet maternel d'ascension sociale, réalisable grâce au financement du groupe maternel. Là encore, l'*agency* du jeune, autrement dit sa capacité individuelle à agir, est à appréhender à partir d'une dimension intergénérationnelle (mère et tante maternelle).

Rayan, lui aussi, est soutenu par sa mère pour partir en France. Originaire d'Afrique de l'Ouest, il vit chez cette dernière, séparée du père. Le père apprend que Ryan dort dans la rue tandis que sa mère travaille dans les bars. Dans ce contexte, le père de Rayan confie son fils à sa propre mère, qui refuse que l'enfant revoie sa mère. Elle refuse aussi de le scolariser et l'envoie travailler aux champs. Rayan déclare qu'elle le frappe lorsqu'il désobéit ou rechigne au travail agricole. Puis le garçon apprend que son père est parti en France. Avec l'aide de sa mère et de quelques amis, Rayan décide de le rejoindre, mais sans le prévenir. Arrivé en France, il le contacte par téléphone et se voit confronté au refus du père de l'accueillir à son domicile, prétendument en raison de conditions de vie précaires : il vit à l'hôtel, avec une femme avec qui il a un bébé. Rayan est un fugueur (il a fui le domicile de sa grand-mère paternelle) qui se présente aussi comme un exilé (victime des mauvais traitements de sa grand-mère). Pour autant,

il apparaît plutôt comme mandaté par sa mère qui a organisé le voyage, probablement dans l'intention de faire pression sur son père afin que celui-ci le prenne en charge au quotidien. Ce cas fait valoir un chevauchement des figures de mineurs, en particulier dans leur fil de narration.

### **Un désengagement familial ou une *agency* intergénérationnelle ?**

Les neuf récits présentés ci-dessus révèlent que le facteur commun à ces enfants est un processus de désaffiliation, également sous-jacent à la typologie d'Étiemble, mais dont les différentes formes dépassent cette typologie – cette dernière laissant apparaître certaines limites, propres à toute classification. La distinction entre désaffiliation « **subie** » et « **volontaire** », **pour l'analyse des données, s'avère, elle aussi, relativement complexe**. Comme l'écrit Castel (1995 : 20) : « Parler de désaffiliation [...], ce n'est pas entériner une rupture, mais retracer un parcours. »

Ces récits font aussi valoir certaines formes de désengagement des parents, en particulier à l'occasion de la déscolarisation de leur enfant, et lorsqu'elle s'accompagne de violences domestiques. Elle favorise un décrochage social et se présente comme une situation-limite, à l'instar de ce que décrit Castel avec le monde du travail des sociétés occidentales. Bien conscient que la scolarité ou une formation peut déterminer son avenir, le jeune semble confronté à une forme de désespoir, acculé à faire un choix existentiel qui engage son avenir. Dans le cas où le père ne scolarise pas l'enfant ou l'inscrit à une école coranique, l'enfant sent qu'il n'a pas de perspective professionnelle à venir et qu'il ne connaîtra aucune ascension sociale dans son pays.

Les enfants originaires du monde rural considèrent aussi que ce milieu ne leur procure pas aujourd'hui les opportunités qui leur permettraient de réaliser leurs ambitions personnelles (Some 2017). Garder les troupeaux, cultiver la terre auprès des parents n'offre pas de rémunération et ne permet pas d'acquérir des biens de consommation (mobylette, réfrigérateur, télévision, etc.). La plupart ont un statut d'aide familial dont ils ne se satisfont plus. Si des travaux sociologiques et démographiques font valoir la mobilisation de certains de ces jeunes pour s'assurer un revenu en restant en milieu rural – quelquefois par le recours à une migration saisonnière ou un emploi partiel –, nombre d'entre eux migrent vers les villes avec ou sans le soutien de la famille (Gastineau et Golaz 2016).

Les récits où l'enfant est né d'une mère seule (devenue mère hors mariage, ou veuve, divorcée, abandonnée) font valoir des confiages auprès de parents collatéraux ou ascendants (sœurs ou grands-mères) quelquefois aidants et bienveillants, mais d'autres fois maltraitants. La plupart d'entre eux n'ont pas les ressources économiques pour envoyer ces

enfants à l'école. Certes, les orphelins ou les enfants nés hors mariage ont bien souvent, au cours de l'histoire été confrontés à des conditions de vie difficiles, mais la famille (et en particulier les parents de la mère) avait, jusqu'aux décennies précédentes, une fonction éducative de substitution que les conflits armés, les épidémies et la très grande pauvreté ont éprouvée (Vandermeersch 2002). Cette situation s'accorde avec des travaux qui font apparaître une montée des abandons d'enfants depuis les années 1990, ainsi qu'une crise des systèmes familiaux de circulation des enfants (Carle et Bonnet 2009 ; Delaunay 2009).

Enfin, l'enquête révèle une participation des mères à l'organisation ou la préparation du voyage, pour protéger leur enfant d'une situation de dangerosité (maladie, sorcellerie, menaces de mort, errance urbaine). On observe que nombre d'entre elles sont engagées dans des processus d'émancipation par rapport à la vie coutumière (refus du mariage sans consentement, de la tutelle des beaux-parents, du lévirat, vie hors mariage, célibat), et paraissent mandater leur enfant pour trouver du travail en Europe, probablement aussi pour prolonger un processus d'autonomisation et d'individuation dans lequel elles se sont engagées et qui n'a pas abouti. Dans les cas présentés ici, les processus d'*agency* des femmes s'inscrivent, bien souvent, dans des situations conjugales et familiales hors norme, conflictuelles, voire violentes (naissances d'enfants hors mariage, mariage précédé d'un abandon d'enfant, etc.). Ces femmes sont confrontées à deux logiques. D'un côté, elles refusent certaines formes d'asservissement et souhaitent prendre leur destin en mains ; de l'autre, elles ne disposent pas de ressources d'accès à l'autonomie (absence de scolarisation, de travail salarié, de ressources économiques et de protection sociale). De fait, elles sont à la fois assujetties à des normes sociales établies, et à la recherche d'une vie qui satisferait leurs aspirations intimes (Adjamagbo et Calves, 2012). En envoyant leurs enfants vers un monde où « un certain stade du processus d'organisation étatique favorise l'individualisation et le détachement des groupes traditionnels » (Élias 1991 : 236), elles imaginent qu'ils bénéficieront d'une qualité de vie et d'un statut social qu'elles ne sont pas en mesure de leur procurer. L'aide apportée dans certains cas par les mères à leurs enfants pose aussi la question d'un éventuel sentiment de dette des jeunes à leur égard. Certains d'entre eux évoquent le besoin de protéger leur mère, de la soutenir matériellement. Mais aucun d'entre eux n'a mentionné l'idée que sa mère puisse le rejoindre en France.

Les motifs de départ des jeunes Africains subsahariens, s'ils ne relèvent pas de situations de guerre ou de conflits armés, sont liés à des contextes de détérioration du lien familial après une épreuve qui ne trouve pas d'issue au sein du groupe de parenté. La mort ou la disparition du père (maladie, assassinat, divorce, abandon de famille, exil), lorsque la famille doit y faire

face, constitue un facteur prédominant de rupture biographique. Le désengagement de certains parents fait valoir le fait qu'ils sont souvent impuissants à trouver des ressources au sein de leur propre famille, ou à se tourner vers les services de l'État, généralement perçus comme incompetents et inefficaces, insuffisants ou inexistantes.

Ces courts récits de vie révèlent la grande vulnérabilité de parents fragilisées par les aléas de la vie. Dans ce contexte, il semble que le groupe familial préfère apporter une aide ponctuelle au voyage<sup>8</sup>, au lieu d'une prise en charge au quotidien.

Cette enquête a en outre permis de cibler l'importance de la scolarisation des jeunes et la question de l'émancipation des femmes africaines et des nouvelles relations qu'elles cherchent à négocier avec leur conjoint et la famille de ce dernier. Dans ce contexte, les jeunes prennent eux aussi leurs distances par rapport aux groupes familiaux. Le départ vers l'Europe leur permet d'autres formes d'affiliation, en particulier celles du droit à la scolarisation, à la protection de l'enfance, et à la sécurité sociale (Élias 1991). À condition, pour les étrangers, d'être reconnus comme mineurs.

*Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'une convention entre l'Institut de recherche pour le développement (IRD, CEPED) et la ville de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne). Les auteurs remercient Victoire Biyiha, éducatrice spécialisée, et Émeline Philippe, psychologue, pour leur contribution à ce travail.*

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADJAMAGBO Agnès, CALVES Anne, 2012, L'émancipation féminine sous contrainte, *Autrepart* 2 (61) : 3-21.
- ANTOINE Philippe, RAZAFINDRAKOTO Mireille, ROUBAUD François, 2001, Contraints de rester jeunes ? Évolution de l'insertion dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo, *Autrepart* 2 (18) : 17-36.
- CALVES Anne, DIAL FATOU Binetou, MARCOUX Richard (dir.), 2018, *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique*, Québec, Presses de l'université du Québec, « Les sociétés africaines en mutation ».
- CARLE Juliette, BONNET Doris, 2009, Identité et question des origines dans l'abandon des enfants au Burkina Faso, *Anthropologie et sociétés* 33 (1) : 141-155.

8. Des proches, apparentés ou non, sont souvent des aidants voire des accompagnants au départ. Ils procurent des aides financières, des conseils, des recommandations, des mises en garde, et un suivi téléphonique. Certains auteurs font valoir une « constellation d'accompagnement et de protection » autour de l'enfant (Robin et Louis 2018 : 15). En France, la plupart des jeunes migrants ont aussi des contacts téléphoniques ou des liens Facebook avec le pays d'origine.

- CASTEL Robert, 1995, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, « L'Espace du politique ».
- COMOE Élise Fiédin, 2005, Femmes et migration en Côte d'Ivoire : le mythe de l'autonomie, *African Population Studies/Étude de la population africaine* 1 (20) : 89-117.
- DELANOË-DAOUD Catherine, 2017, Mineurs isolés : à Paris, le parcours du combattant continue, *Revue de l'enfance et de l'adolescence* 96 : 251-267.
- DELAUNAY Valérie, 2009, Abandon et prise en charge des enfants en Afrique : une problématique centrale pour la protection de l'enfant, *Mondes en développement* 2, 146 (37) : 33-46.
- DOINEAU Élisabeth, GODEFROY Jean-Pierre, 2017, Mineurs non accompagnés : répondre à l'urgence qui s'installe, *Rapport d'information* 598 (2016-2017), Commission des affaires sociales du Sénat, URL : [www.senat.fr/rap/r16-598/r16-5981.pdf](http://www.senat.fr/rap/r16-598/r16-5981.pdf).
- DUVIVIER Émilie, 2009, Quand ils sont devenus visibles... Essai de mise en perspective des logiques de construction de la catégorie de « mineur étranger isolé », *Pensée plurielle* 2 (21) : 65-79, URL : [www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2009-2-page-65.htm](http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2009-2-page-65.htm).
- ÉLIAS Norbert, 1991, *La Société des individus*, Paris, Fayard.
- ÉTIEMBLE Angelina, 2002, Les mineurs isolés en France. Évaluation quantitative de la population accueillie à l'Aide sociale à l'enfance. Les termes de l'accueil et de la prise en charge, *Migrations études* 109 : 1-16.
- ÉTIEMBLE Angelina, ZANNA Omar, 2013, *Actualiser et complexifier la typologie des motifs de départ du pays d'origine des mineurs isolés étrangers présents en France*, Topik, collectif de recherche et d'intervention en sciences humaines et sociales, 2014, [www.infomie.net/IMG/pdf/synthese\\_-\\_actualisation\\_typologie\\_mie\\_2013-2.pdf](http://www.infomie.net/IMG/pdf/synthese_-_actualisation_typologie_mie_2013-2.pdf).
- ÉTIENNE Mona, 1979, Maternité sociale, rapports d'adoption et pouvoir des femmes chez les Baoulés (Côte d'Ivoire), *L'Homme* 19 (3-4) : 63-107.
- FOUQUET Thomas, 2007, Imaginaires migratoires et expériences multiples de l'altérité : une dialectique actuelle du proche et du lointain, *Autrepart* 1 (41) : 83-98.
- GASTINEAU Bénédicte, GOLAS Valérie, 2016, Être jeune en Afrique rurale. Introduction, *Afrique contemporaine* 3 (259) : 9-22.
- GAULTIER Sydney, 2017, Les mineurs non accompagnés sont confrontés au paradoxe de l'accueil, *Actualités sociales hebdomadaires* 3037 : 26-27.
- JACQUEMIN Mélanie, 2012, « Petites bonnes » d'Abidjan. *Sociologie des filles en service domestique*, Paris, L'Harmattan, « Logiques sociales ».
- JACOB Marie, 2017, La question des mineurs étrangers non accompagnés pour la protection de l'enfance, *Revue de l'enfance et de l'adolescence* 96 (2) : 283-300.
- LONG Julien, 2018, L'exil est une lutte. Accueil informel et transformations des mobilisations sociales de l'espace de la cause des étrangers : le cas du collectif MIE à Nantes, *Jeunes et mineurs en mobilités* 4 : 54-64.

- MARIE Alain, 1997, *L'Afrique des individus : itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*, Paris, Karthala, « Hommes et sociétés ».
- PILON Marc, SEGNIAGBETO Kodjo, 2014, Confiage, domesticité et apprentissage à Lomé à la veille de l'indépendance, *Journal des africanistes* 84 (1) : 212-247.
- PROUT Alan (ed.), 2000, *The Body, Childhood and Society*, Houndmill, Mac Millan Press.
- ROBIN Nelly et LOUIS Pierre-Yves, 2018, Une mobilité d'une remarquable singularité : les mineurs(e)s de l'Afrique subsaharienne aux rives sud de la Méditerranée, *Working Paper* 37, Centre Population et développement, IRD/université Paris-Descartes.
- SCHLEMMER Bernard (dir.), 1996, *L'Enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation*, Paris, Karthala.
- SOME Sabine, 2017, *La Marchandisation des enfants au Burkina Faso. Trafic, traite et exploitation*, Burkina Faso, L'Harmattan.
- VANDERMEERSCH Céline, 2002, Les enfants confiés âgés de moins de 6 ans au Sénégal en 1992-1993, *Population* 4 (57) : 661-688.
- WOESTELANDT Laure, RADJACK Rahmeth, TOUHAMI Fatima, MORO Marie Rose, 2016, L'incertitude menaçante qui pèse sur les mineurs isolés étrangers : conséquences psychologiques, *L'Autre* 17 (1) : 35-43.



Charles-Henry  
PRADELLES  
DE LATOUR,  
Maria TEIXEIRA  
Simona TALIANI

*Présentation*

*Œdipe et Ogbanje dans la migration  
des femmes nigérianes en Italie : d'une  
mythologie virulente de l'adoption et de  
ses anticorps*

Charles-Henry  
PRADELLES  
DE LATOUR

*La thérapie transculturelle d'un père  
soninké, sa sortie et celle de ses enfants  
d'une affaire de maraboutage*

Claire MESTRE

*Œdipe en migration : conflits psy-  
chiques de jeunes venus d'Afrique*

Doris BONNET,  
Daniel DELANOË

*Motifs de départ des jeunes migrants  
originaires d'Afrique Subsaharienne*

Maria TEIXEIRA,  
François LIONNET,  
Malika BENKERROU,  
Serge GOTTOT,  
Constant VODOUHE

*Douleurs et souffrances de jeunes  
drépanocytaires en Île-de-France*

Gilbert COYER,  
Aliou SY, Fanta FADIGA

*Soutien à la parentalité, protection  
infantile et accueil de la petite  
enfance à Paris en milieu migratoire  
ouest-africain*

**MÉLANGES**

*Notes et documents*

Jean-Louis TRIAUD

*Le Borno au centre du monde :  
une lecture. Autour du livre  
de Rémi Dewière, Du lac Tchad  
à La Mecque. Le sultanat du Borno  
et son monde (xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècle), Paris,  
Éditions de la Sorbonne, 2017*

*Claude-Hélène Perrot*

*In memoriam*

*Comptes rendus*

*Ouvrages reçus*

*Informations*

*Errata*

